

**PROVINCE DE QUÉBEC  
CORPORATION MUNICIPALE  
VILLAGE SAINT-PIERRE  
COMTÉ DE JOLIETTE**

Procès-verbal de la session régulière du conseil de la municipalité de Village Saint-Pierre tenue le 5 octobre 2022 à 19 heures, au 485, Village Saint-Pierre nord, à Village St-Pierre, et y sont présents formant ainsi quorum sous la présidence du maire M. Roland Charest

Mme Manon Loyer  
M. Stéphane Arbour  
Mme Lyne Rivest  
M. Denis Parent  
M. Benoit Duval

Absent: Mme Jade Charest

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Mot de bienvenue
- 3- Adoption de l'ordre du jour
- 4- Adoption du procès-verbal du 7 septembre 2022
  - 4.1- Adoption du procès-verbal du 8 septembre 2022
  - 4.2- Adoption du procès-verbal du 19 septembre 2022
- 5- Demande verbale
- 6- Correspondance
- 7- Comptes du mois
- 8- Dépôt état comparatif des activités de fonctionnement
- 9- Dépôt des activités de fonctionnement
- 10- Mandater auditeur dans le cadre du Programme PRABAM
- 11- Reddition de compte finale dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM)
- 12- Demande d'appui de financement dans le cadre du volet des projets communautaires du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PHAN) / Aux Bonheurs des aînés Lanaudière
- 13- Dépenses supplémentaires pour réaliser certains travaux post PIIRL
- 14- Représentant Comité Sécurité publique
- 15- Varia
- 16- Période de question
- 17- Levée de l'assemblée

**1-OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19 heures.

**2- MOT DE BIENVENUE**

M. Roland Charest maire souhaite la bienvenue à tous.

### **3- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**R.2022-10-092** Sur proposition M. Benoit Duval appuyé par Mme Lyne Rivest, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.  
ADOPTÉE

### **4- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 SEPTEMBRE 2022**

**R.2022-10-093** Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 7 septembre 2022 tel que rédigé.  
ADOPTÉE

#### **4.1- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 8 SEPTEMBRE 2022**

**R.2022-10-094** Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 8 septembre 2022 tel que rédigé.  
ADOPTÉE

#### **4.2- ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 19 SEPTEMBRE 2022**

**R.2022-10-095** Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal du 18 septembre 2022 tel que rédigé.  
ADOPTÉE

### **5- DEMANDE VERBALE**

Aucune

### **6- CORRESPONDANCE**

La secrétaire-trésorière dépose la liste de correspondance aucun point n'y est soulevé

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT**

La secrétaire-trésorière informe les membres du conseil qu'il y a un montant disponible de cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-sept et quatre dollars (179 457.04\$) au compte courant de la municipalité et qu'il y a des certificats de dépôt pour un montant de 465 685.08\$, et un placement de 100 000,00\$ pour un an.

### **7- COMPTES DU MOIS**

La secrétaire-trésorier dépose la liste des comptes payés et à payer au montant de cent-douze mille quarante-neuf et dix-huit dollars (112049.18\$) chèques numéro 202200103 à 202200112 et un montant de 12 495.20\$ en paiement sur accès D'affaires.

**R 2022-10-096** Sur proposition de M. Stéphane Arbour appuyé par M. Benoit Duval, il est unanimement résolu d'accepter les comptes payés et à payer au montant de cent-douze mille quarante-neuf et dix-huit dollars (112049.18\$) chèques

numéro 202200103 à 202200112 et un montant de 12 495.20\$ en paiement sur accès D'affaires,

**ADOPTÉE**

### **8- DÉPÔT ÉTAT COMPARATIF DES ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT**

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière dépose à la table du conseil état comparatif des activités de fonctionnement au 30 septembre 2022.

### **9- DÉPÔT DES ACTIVITÉ DE FONCTIONNEMENT**

Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière dépose à la table du conseil état des activités de fonctionnement au 30 septembre 2022.

### **10- MANDATER AUDITEUR DANS LE CADRE DU PROGRAMME PRABAM**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une lettre d'annonce de financement de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

CONSIDÉRANT qu'un auditeur doit être mandaté pour un audit des dépenses du Programme;

EN CONSÉQUENCE

**R 2022-10-097**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal mandate M. Yvan Gaudet, comptable professionnel agréé pour préparer un audit dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM), pour un montant budgétaire de 2 000\$.

**ADOPTÉE**

### **11- REDDITION DE COMPTE FINALE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LES BÂTIMENTS MUNICIPAUX (PRABAM)**

CONSIDÉRANT que la municipalité a reçu une lettre d'annonce de financement de 75 000\$ dans le cadre du Programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM);

EN CONSÉQUENCE

**R 2022-10-098**

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par M. Benoit Duval

Et résolu unanimement :

Que le conseil municipal entérine et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de comptes finale.

Que la municipalité a pris connaissance du Guide du PRABAM et elle s'engage à respecter toutes les modalités s'appliquant à elle.

**ADOPTÉE**

**12- DEMANDE D'APPUI DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU  
VOLET DES PROJETS COMMUNAUTAIRES DU PROGRAMME  
NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS (PNHA) / AUX BONHEURS  
DES AÎNÉS LANAUDIÈRE**

CONSIDÉRANT qu'Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière à demande au conseil une lettre d'appui pour une demande de financement dans le cadre du volet des projets communautaires du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA);

EN CONSÉQUENCE

**R 2022-10-099**

Il est proposé par Mme Manon Loyer  
Appuyé par Mme Lyne Rivest

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre mandate Mme Édith Gagné, directrice générale et greffière-trésorière à signer la lettre d'appui pour une demande de financement dans le cadre du volet des projets communautaires du programme Nouveaux Horizons pour les aînés (PNHA) demandé par Aux Bonheurs des Aînés Lanaudière.

**ADOPTÉE**

**13- DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES POUR RÉALISER CERTAINS  
TRAVAUX POST PIIRL**

CONSIDÉRANT que des coûts supplémentaires pour la réalisation de certains travaux post PIIRL;

EN CONSÉQUENCE

**R 2022-10-100**

Il est proposé par M. Denis Parent  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Village Saint-Pierre autorise une dépense supplémentaire de 4035.44\$ (taxes applicables non comprises) à la Firme d'ingénieurs Les Services exp pour des travaux post PIIRL. Les fonds seront pris dans le surplus libre de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**14- REPRÉSENTANTS COMITÉ SÉCURITÉ PUBLIQUE**

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de refaire une résolution pour un changement de substitut au Comité de la sécurité publique de la M.R.C. de Joliette;

EN CONSÉQUENCE

**R 2022-10-101**

Il est proposé par M. Benoit Duval  
Appuyé par M. Stéphane Arbour

Et résolu unanimement que le conseil municipal de Village Saint-Pierre nomme Madame Jade Charest, conseillère, représentante et Monsieur Denis Parent, conseiller, substitut au Comité de la sécurité publique de la M.R.C. de Joliette.

**ADOPTÉE**

**15- VARIA**

**16- PÉRIODE DE QUESTION**

Aucune question.

**17-LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R 2022-10-102**

Il est proposé par Mme Lyne Rivest  
Appuyé par Mme Manon Loyer

Et résolu unanimement de levée cette assemblée  
**ADOPTÉE**

Signé  
Roland Charest  
Maire

Signé  
Édith Gagné  
Directrice générale, Greffière-trésorière